

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 325-17 ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 20 mars 2025 ;

Vu l'avis du vice-président de la section n° 9 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 31 mars 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 22 et 23 juin 2026 à l'Institut Agro Rennes-Angers, référence d'emploi A2ACO00018, discipline « Marketing des chaînes de valeurs durables », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

– Titulaire : Mme Cathy LAROCHE-DUPRAZ, Directrice adjointe de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

– Suppléant : M. Romain JEANTET, Directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

2° Un enseignant-chercheur de l'établissement d'affectation :

- Titulaire : M. Thomas CROGUENEC, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : Mme Aude RIDIER, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

- Titulaire : Mme Gaëlle PANTIN-SOHIER, Professeure à l'Université d'Angers ;
- Suppléant : Mme Valérie NICOLAS-HÉMAR, Professeur à l'Université de Paris-Saclay ;
- Titulaire : Mme Lucie SIRIEIX, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Montpellier ;
- Suppléant : M. Joël BRÉE, Professeur à l'Université de Caen ;
- Titulaire : M. Samuel GUILLEMOT, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale ;
- Suppléant : Mme Fanny RENIOU, Professeure à l'Université de Rennes.

Article 2

Mme Lucie SIRIEIX est désignée en qualité de présidente du jury.

Article 3

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 mai 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE